

# Fédération : ambiguïté et presidentialisme



**Emmanuel Garcin**

Psychologue clinicien

Bref rappel des épisodes précédents. Face à l'alternative organisation unique ou fédération, une forme de majorité s'est composée en faveur d'une fédération. Majorité mais non unanimité puisque la SFP et, avec elle, l'AFPS, l'ACOPF, le SNES ont décidé d'initier un autre processus de rassemblement. Quant aux statuts de ce regroupement fédératif, une version assez nettement modifiée circule depuis la fin novembre. L'idée d'un regroupement structuré fait son chemin et commence à habiter sérieusement tous les esprits. C'est d'un bon présage. La nouvelle version des statuts n'assigne plus les membres à leur secteur d'activité avec impossibilité d'en sortir. C'est un progrès.

Deux remarques critiques sur le projet de statut de la fédération.

► L'article 17 instaure un régime présidentiel. Ce n'est pas le bureau national mais le président qui « *fait des propositions de mise en œuvre au Conseil d'administration* », de même c'est lui qui fait des propositions « d'action » au bureau national, c'est également lui qui est « *garant des orientations définies par le congrès* », et c'est lui qui « *exerce une fonction de représentation auprès des instances internationales* ». Seule soupape, dans ce dernier cas, « le président » peut se faire suppléer.

Ce système n'est ni nécessaire ni raisonnable. D'une part, parce que l'on sait les psychologues plus attachés au fonctionnement de type collégial qu'à la personnalisation du pouvoir. Et, d'autre part, parce que de telles dispositions ne pourront que renforcer l'opposition de ceux qui s'insurgent

contre les attitudes et les procédés disqualifiants et stigmatisants développés par certains initiateurs du projet de regroupement.

► Par ailleurs, le mélange d'adhésions d'organisations et d'adhésions individuelles est source de confusion, de méprise, voire de tromperie. Car, en fait, les « membres » naturels d'une fédération sont non pas des individus, mais des organisations (et encore sous réserve qu'elles soient d'une nature comparable). Une fédération défend les intérêts collectifs des organisations qui la composent et non les intérêts des personnes individuelles.

En proposant des adhésions individuelles, la fédération se substitue de facto aux organisations qui la composent. La solution actuelle qui court deux lièvres à la fois pourrait s'assimiler à une « organisation unique » qui ne dirait pas son nom !

*Ce système  
n'est  
ni  
nécessaire  
ni  
raisonnable*

## Conclusion

Les psychologues veulent garder leurs organisations en développant les synergies qui doivent exister entre elles.

Les dispositions approximatives et sources de confusion (sur le régime des adhésions, par exemple) ou contraires à l'état d'esprit des psychologues (une présidence hégémonique) doivent être revues.

À défaut de quoi on engagerait à terme les psychologues dans une aventure susceptible de les diviser pour longtemps alors même que l'on prétend les rassembler. ■

## Les psychologues dans le rapport Berland

Le rapport Berland centré sur l'évolution de la démographie médicale et le nécessaire élargissement du *numerus clausus* est un indicateur précieux qui permet d'appréhender la représentation que les pouvoirs publics actuels se font des psychologues.

Remis début décembre au ministre de la Santé, M. Mattéi, le rapport du doyen de la

faculté de Médecine de Marseille s'efforce de proposer les solutions à la pénurie de médecins, en particulier en milieu hospitalier. Pour cela, il réactive une doctrine déjà développée dans le fameux rapport Piel-Roelandt, celle du décroisement. Le professeur Berland assure donc vouloir en finir avec un « *monde médical et paramédical cloisonné* ».